

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01885 Numéro SIREN : 879 065 183 Nom ou dénomination : AB AUTO PIECES 74

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011039

Certifié conforme à l'original.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise		Société AB AUTO PIECES 74				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		597 AVENUE DU MONT BLANC		74460 MARNAZ					
Numéro SIRET *		8 7 9 0 6 5 1 8 3 0 0 0 1 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012					
		Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *		028	1 607	030	159	1 448		
	Immobilisations financières * (1)		040	2 000	042		2 000	2 000	
	Total I (5)		044	3 607	048	159	3 448	2 000	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060	111 630	062		111 630	94 556	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	1 280	074		1 280	6 815	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	29 700	086		29 700	18 490		
Charges constatées d'avance *		092		094					
Total II		096	142 609	098		142 609	119 861		
Total général (I+II)		110	146 216	112	159	146 057	121 861		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131						
	Report à nouveau		134	(5 253)	(18 882)				
	Résultat de l'exercice		136	3 877	13 629				
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142	(375)	(4 253)				
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	82 531	62 700				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	63 902	63 414				
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III		176	146 433	126 113				
Total général (I + II + III)		180	146 057	121 861					
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 607			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifié conforme à l'original.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

Société AB AUTO PIECES 74

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2 JExercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 1 J

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209			210	622 122	513 826
Production vendue	biens		215			214	309	
	services *		217			218		
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230	15 451	11 269
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	637 882	525 095
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	487 571	457 497
Variation de stock (marchandises) *						236	(17 074)	(60 007)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	(8 247)	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	40 234	33 840
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	500		244	2 448	1 033
Rémunérations du personnel *						250	113 324	72 914
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	13 974	6 183
Dotations aux amortissements *						254	159	
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	8	6
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	632 397	511 466
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 484	13 629
Produits financiers (III)						280		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges financières (V)						294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	1 607	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *						306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	3 877	13 629
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3 877	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247				330	1 607	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986				138		342
	Reprise d'entre- prises en diffi- culté (44 septies)	981						
	Devis ZFA NG (44 quaterdecies)	345				992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	5 484	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables : * 6 050		mont imputés sur le résultat :				360	5 484	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AB AUTO PIECES 74

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 607	474		476	1 607		1 607
	Immobilisations financières	480	2 000	482		484		486	2 000		2 000
TOTAL		490	2 000	492	1 607	494		496	3 607		3 607
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	159	564		566		159	
	TOTAL	570		572	159	574		576		159	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AB AUTO PIECES 74

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES	Déficits imputés		983	5 484
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	6 050	Déficits reportables	984 566
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870 566

III	DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381							
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325							
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380							
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé		388							
Montant de la TVA collectée		374						124 474	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378						100 536	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société AB AUTO PIECES 74				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	5
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	622 431
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	622 431
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	147
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	17 074
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	15 304
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	32 525
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	488 059
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	14 424
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	12 285
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	514 776
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	140 180
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	140 180
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	622 431	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024	01/01/2022	160	31/12/2022	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 7 9 0 6 5 1 8 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AB AUTO PIECES 74

ADRESSE (voie) 597 AVENUE DU MONT BLANC

CODE POSTAL 74460 VILLE MARNAZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HABASSI Prénom(s) ADELLE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 071276 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 7 Voie AVENUE DES ALPES Code postal 74300 Commune CLUSES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique HABASSI Prénom(s) MOHAMED

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 120372 N° Département 00 Commune TUNIS Pays TN

Adresse : N° 21 Voie RUE ARTHUR GUILLEMAIN Code postal 92390 Commune VILLENEUVE LA GARENNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 7 9 0 6 5 1 8 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AB AUTO PIECES 74

ADRESSE (voie)

597 AVENUE DU MONT BLANC

CODE POSTAL

74460

VILLE

MARNAZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M HABASSI ADELLE 7 AVENUE DES ALPES 74300 CLUSES	50	2022	9 787				
M HABASSI MOHAMED 21 RUE ARTHUR GUILLEMAIN 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	50						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		104 396
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AB AUTO PIECES 74		597 AVENUE DU MONT BLANC	
SIRET	8 7 9 0 6 5 1 8 3 0 0 0 1 1	74460 MARNAZ	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des flasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERTS 166 BD VOLTAIRE 75011 PARIS Tél: 0143562940		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date:	28/04/2023
		Lieu:	THYEZ
		Qualité et nom du signataire:	GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	HABASSI ADELLE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

certifié conforme à
l'originale.

AB AUTO PIECES 74

SARL au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 597 AVENUE DU MONT BLANC

74460 MARNAZ

R.C.S : ANNECY B 879 065 183

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

FAIT A MARNAZ, LE 30 JUIN 2023

LE GERANT



certifié conforme à l'originale.

AB AUTO PIECES 74

SARL au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 597 AVENUE DU MONT BLANC

74460 MARNAZ

R.C.S : ANNECY B 879 065 183

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter **le bénéfice de 3.877 Euros** de l'exercice **au poste**
« report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

FAIT A MARNAZ, LE 30 JUIN 2023

LE GERANT



AB AUTO PIECES 74

SARL au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 597 AVENUE DU MONT BLANC

74460 MARNAZ

R.C.S : ANNECY B 879 065 183

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'An deux mille vingt- trois,
Le trente juin, à dix heures,

Les associés de la société **AB AUTO PIECES 74**, société à responsabilité limitée au capital de **1.000 Euros**, divisé en **100 parts de 10 Euros** chacune, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur à été faite individuellement par la gérance, la présidence étant assurée par le gérant.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- MONSIEUR HABASSI MOHAMED

Propriétaire de..... 50 parts

- MONSIEUR HABASSI ADELLE

Propriétaire de..... 50 parts

TOTAL

100 parts

Total des parts présentes ou représentées : **100 parts** composant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de L'Assemblée:

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées de l'article L223-19 du code de commerce
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont L'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,**
- **Quitus à la gérance,**
- **Affectation des résultats,**
- **Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le **31/12/2022**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter **le bénéfice de 3.877 Euros** de l'exercice **au poste « report à nouveau »**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

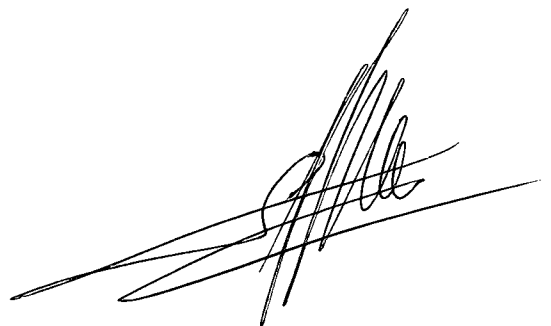
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé, par le gérant et les associés.

**MONSIEUR HABASSI ADELLE
HABASSI MOHAMED**



.

MONSIEUR



AB AUTO PIECES 74

SARL au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 597 AVENUE DU MONT BLANC

74460 MARNAZ

R.C.S : ANNECY B 879 065 183

2023

MARNAZ, LE 30 JUIN

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'ANNECY
19 AV DU PARMELAN,
74000 ANNECY

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants, en un exemplaire savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le **31/12/2022**.
- L'extrait de la résolution proposée et adoptée concernant l'affectation du résultat.

Nous vous joignons également un chèque de **47.90 Euros** pour les frais.

Avec nos remerciements, Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos meilleures considérations.

ACQUÉL

27 JUL. 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

LE GERANT

